

**DELIBERATION N° 2023.03.12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Théo VANENGELANDT, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Fabrice VAN BELLE, ayant donné procuration à Olivier MORVAN

Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Théo VANENGELANDT a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.03.12**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

M. LE MAIRE EXPOSE que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, la commune de Vendeville est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal en date du 9 février 2023

Vu la délibération 2023.02.03 – Modification du tableau des effectifs votée lors du Conseil Municipal du 25 février 2023

Considérant que le budget primitif 2023 de la commune de Vendeville en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENCES			RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	138 426,74 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement à la section de fonctionnement	364 383,92 €
16	Emprunts et dettes assimilés	532 979,35 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	17 042,57 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	385 351,46 €
21	Immobilisations corporelles	233 423,79 €	13	Subventions d'investissement	521 335,23 €
23	Immobilisations en cours	429 198,16 €	16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles	0,00 €
		1 351 070,61 €			1 351 070,61 €

### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENCES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	567 190,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	194 248,92 €
023	Virement à la section d'investissement	364 383,92 €	013	Atténuations de charges	34 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	141 300,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	119 000,00 €
66	Charges financières	19 950,00 €	73	Impôts et taxes	1 551 018,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	174 657,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux prévisions	300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
			77	Produits exceptionnelles	1 000,00 €
			78	Reprise sur amortissements et aux prévisions	0,00 €
		2 090 923,92 €			2 090 923,92 €

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif de la commune de Vendeville pour l'exercice 2023 ;

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2023 selon les masses financières ci-après et chargé le Maire de l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Publié le  
ID : 059-215906090-20230406-2023\_03\_12-BF



	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 090 923,92 €	2 090 923,92 €
INVESTISSEMENT	1 351 070,61 €	1 351 070,61 €
TOTAL	3 441 994,53 €	3 441 994,53 €

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**ADOpte A 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (E. TIRLEMONT, S. DELVOYE, A. MALAQUIN) le Budget Primitif 2023**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 3 avril 2023

Le Maire,

Ludovic PROISY

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 059-215906090-20230406-2023\_03\_12-BF